

VERS UNE AUTRE SOCIÉTÉ :

LES 32 HEURES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL : UNE UTOPIE ?!

NOUS RAPPELONS

Depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, les gains de productivité ont été tels qu'ils ont permis une augmentation considérable de la richesse nationale (PIB) malgré les différentes étapes de diminution du temps de travail. Grâce aux luttes sociales notre temps de travail a été divisé par deux depuis 1870.

Sans cela, le taux de chômage serait aujourd'hui multiplié par 3.

Le chômage et le sous-emploi sont des outils du patronat pour augmenter l'exploitation des salariés et les diviser.

CES LUTTES, RELAYÉES PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, ONT PERMIS LA DIMINUTION PROGRESSIVE DU TEMPS DE TRAVAIL AU XXE SIÈCLE :

- **Baisse de la durée hebdomadaire** (40 h, puis 38 h, puis 35 h).
- **Augmentation des congés payés** (de 1 semaine à 5 semaines).
- **Avancement de l'âge de la retraite** (de 65 ans à 60 ans).



LE PROBLÈME DES RETRAITES DOIT ÊTRE RÉGLÉ

TRAVAILLONS PLUS ET PLUS DUR POUR MOURIR PLUS JEUNE !

NOUS ACCUSONS

Depuis une trentaine d'années, le patronat, avec le soutien des gouvernements successifs, prend sa revanche en attaquant sur tous ces fronts :

- **REMISE EN CAUSE des 35 heures** (et pourquoi pas, 39 heures payées 35 !).
- **GÉNÉRALISATION de la précarité.**
- **ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION** et de l'âge de départ à la retraite.

Le gouvernement actuel poursuit cette collaboration avec le monde de la finance pour déconstruire tous ces acquis sociaux.

SUD DÉNONCE LA DÉSINFORMATION FAITE AUTOUR DE LA QUESTION DU TEMPS DE TRAVAIL.

NOUS REVENDIQUONS

Pour affirmer notre volonté de transformation sociale, à un moment de remise en cause des 35 heures, SUD continue à revendiquer les 32 heures. Les 35 heures ne devaient être qu'une étape pour aller vers un véritable partage du travail. Nous pouvons réussir le passage à 32 heures **SANS DIMINUTION DE SALAIRE** en évitant les écueils qui ont fait obstacle à la réussite des 35 heures, et qui ne profitent qu'aux employeurs en instaurant plus de flexibilité.

Les gains de productivité ont permis d'augmenter la richesse nationale tout en diminuant la quantité de travail nécessaire.

Nous avons aujourd'hui le choix entre partager le travail ou en priver un grand nombre d'entre nous.

Sachez qu'à EDF.SA, l'accord sur la réduction du temps de travail de 1999, est toujours applicable.

Il offre la possibilité à tous, **sous certaines conditions** à titre individuel ou collectif de travailler à 32 heures hebdomadaires.

L'ACCÈS AU TRAVAIL EST UN DROIT : TRAVAILLONS MOINS POUR TRAVAILLER TOUTES ET TOUS !

**Sud
Energie**

Sur internet : <http://sudenergie.org/site/>

Sur Facebook : Sud énergie

Comment l'histoire répète-t-elle les arguments contre la réduction du temps de travail ?

Nous sommes en 1848. La journée de travail du textile lyonnais vient de passer de quatorze à douze heures par jour. La réaction des patrons de l'époque ;

« Nous attirons votre attention sur les graves conséquences qu'auraient à subir nos industries au cas où la loi venait à être appliquée. Vous le savez, la main-d'œuvre ici est exigeante et hors de prix. Avec quatorze heures, nous tenions à peine. Douze heures précipiteraient les faillites. Le travail, dans nos entreprises, a toujours commencé à quatre heures du matin, repos d'un quart d'heure à midi, repos final à dix-huit heures. Les filles employées s'y livrent sans que leur santé n'en ait jamais été altérée et sans qu'elles ne se plaignent de leur sort par ailleurs envieux quand on songe à tous les **“sans-travail”** qui écument les rues. Ici, la main-d'œuvre est plus coûteuse qu'à l'étranger. Si nous maintenions le même salaire pour la journée réduite à douze heures, la partie ne serait plus tenable. Nous serions dans l'obligation de fermer nos manufactures et de les transporter là où l'ouvrière est la moins dispendieuse. Et puis, que l'on ne se trompe pas, l'ouvrière ramenée à douze heures continuerait à se lever à l'aurore pour n'arriver à la manufacture qu'à la minute obligatoire, plus disposée à se reposer des occupations auxquelles elle aurait vaqué dehors qu'à attaquer avec ferveur le travail de nos fabriques. Redevenue plus tôt libre le soir, elle n'en profiterait pas dans l'intérêt de son sommeil. Il y aurait à craindre pour la moralité de celles qui, étant sans famille, se verraient affranchies de toute surveillance pendant deux longues heures de la soirée. »

En 1919, la loi limitant à huit heures le travail dans les mines suscite chez les patrons les mêmes réactions ;

« On en veut à ceux qui font la richesse du pays. Il est sûr que nos industries périliteront, et puis que feront nos ouvriers de tout ce temps vacant ? Désœuvrement, fréquentation plus assidue des estaminets. Décidément, la morale n'est plus du côté du gouvernement. Faudra-t-il bientôt que nous transportions nos industries dans les colonies ? »

Juin 1936, passage à la semaine de 40h, la réaction des patrons Lorrains ;

« Nos entreprises sont perdues. Comment relever le pays si nos ouvriers habitués à la tâche et fiers de l'accomplir travaillent deux fois moins ? La France va à sa ruine. Et tous, nous pâtiront de ce luxe de paresse ! »

Le 12 novembre 1938. Par une série de décrets, baptisés « décrets misère », le gouvernement Daladier supprime les acquis du Front populaire. Entre autres, la semaine de quarante heures. L'argument mérite citation ;

« Cette loi de paresse et de trahison nationale est la cause de tous les maux de notre économie. Elle va précipiter la chute de la France. On ne peut pas avoir une classe ouvrière avec une “semaine de deux dimanches” et un patronat qui s'étrangle pour faire vivre le pays ! »



Affiche patronale datant de juin 1936

« Une fois de plus, trompé par l'Internationale, le travailleur Français se laissera-t-il prendre au mirage ? »

Commentaire

Les patrons accusent les syndicats et le gouvernement de gauche de l'époque de pousser les travailleurs vers la misère et le chômage en voulant les faire travailler 40 heures par semaines.